

ville de Cambrai



RA / 704 / 2024

DGST / DM / 317 2024

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la demande établie par Monsieur Maeght, de la société Rousseau étanchéité, par laquelle il nous informe qu'il va occuper le Domaine Public, rue des Rôtisseurs, du lundi 10 juin 2024 au mardi 11 juin 2024.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes

ARRETONS :

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

rue des Rôtisseurs
au droit du n° 42

du lundi 10 juin 2024 au mardi 11 juin 2024

Article 2 : La circulation des véhicules de toutes sortes sera restreinte :

rue des Rôtisseurs
au droit du n° 42

du lundi 10 juin 2024 au mardi 11 juin 2024

Article 3 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et entretenue. Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 16 mai 2024

Par délégation du Maire,
le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

